

Projet de Parc éolien des Moulins

MÉMOIRE AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Rédigé par Marie-France Brun-Trudel

**Kinnear's Mills
Le 30 septembre 2009**

Le projet de parc éolien nous touche directement, car que mon conjoint et moi avons la chance de vivre depuis 27 ans dans un milieu privilégié où l'environnement a été préservé, et ce, à Kinnear's Mills, à moins d'une heure de Québec, dans une région tout à fait exceptionnelle pour son environnement qui se distingue par la beauté de ses montagnes, la vaste étendue de ses forêts, l'abondance de ses érablières, une quantité impressionnante de cerfs de Virginie et d'originaux, la diversité de ses oiseaux, de même qu'un site historique unique comptant quatre églises traversé par une rivière, une école centenaire et des sentiers pédestres qui font partie des principaux attraits touristiques de la région.

Nous habitons auparavant dans la région de St-Jean-sur-Richelieu où l'agriculture et le développement immobilier réduisent de plus en plus les espaces verts. Nous avons choisi de nous établir à Kinnear's Mills afin d'offrir à nos trois enfants un cadre qui correspondait beaucoup plus à nos valeurs et nous rapprochait de la nature.

Grâce aux nouvelles technologies de communication, nous avons la chance de pouvoir travailler à domicile à titre de travailleurs autonomes. Mon conjoint a mis sur pied une entreprise de traduction qui nous a permis de gagner notre vie et d'acheter une petite propriété afin de nous y installer en permanence. Au fil des années, nous avons consacré toute notre énergie, notre temps et l'argent dont nous disposions à rénover notre maison, tout en participant activement à la vie sociale de notre village, notamment en siégeant à des comités tels que celui de la bibliothèque et d'Héritage Kinnear's Mills, l'organisme patrimonial du village. Mon conjoint a même été conseiller municipal pendant plusieurs années. Nous sommes heureux et fiers de contribuer au maintien et à l'évolution de la qualité de vie de notre village.

Toutefois, les derniers mois ont été difficiles et particulièrement frustrants pour beaucoup de citoyens de Kinnear's Mills qui ont des réticences à l'égard du projet de parc éolien, et ce, en raison de son ampleur dans une région qui est vouée au tourisme compte tenu de son site historique et d'un environnement exceptionnel renommé pour la richesse de sa faune et de ses forêts. Ce projet n'a donné lieu à aucune consultation publique, et l'harmonie que nous connaissions dans notre municipalité est grandement perturbée par ce projet. Pour ne pas avoir d'opposition, le promoteur et le conseil municipal ont complètement écarté les citoyens en ne transigeant qu'avec les propriétaires terriens qui ont accepté d'installer des éoliennes sur leurs terres.

Nous sommes actuellement très préoccupés par la manière dont la municipalité de Kinnear's Mills a été intégrée au projet de Parc éolien des Moulins. Ce projet a littéralement été imposé à la population, le conseil municipal ayant décidé de son propre chef, sans aucune consultation des citoyens, d'aller de l'avant et de s'associer avec le promoteur et les municipalités de Thetford Mines et de St-Jean-de-Brébeuf. De quel droit un conseil municipal peut-il impliquer la municipalité sans avoir informé ses citoyens et même obtenu leur consentement à l'égard d'un projet qui a des répercussions aussi grandes sur leur qualité de vie et leur bien-être?

Ce même conseil a tout fait pour ne pas divulguer l'information réclamée par des citoyens au cours de ses assemblées ordinaires où ces citoyens sont autorisés à poser des questions. Le

conseiller juridique de la municipalité a même interdit aux conseillers de communiquer des renseignements sur les tractations avec le promoteur sous peine de poursuites de la part de ce dernier.

Je dois reconnaître qu'Internet s'est avéré une extraordinaire source de renseignements pour éclairer adéquatement les nombreuses questions que suscitent les éoliennes. Au cours de mes recherches, j'ai pu constater que la stratégie utilisée par 3CI est monnaie courante dans tous les projets d'éoliennes qui ont cours au Québec pour faire adopter un projet par une municipalité : le promoteur transige directement avec le conseil municipal et les propriétaires terriens qui acceptent des éoliennes sur leurs terres, et évite soigneusement d'informer les autres citoyens de la municipalité pour ne pas susciter d'opposition au projet. Un tel processus est inacceptable dans une démocratie comme la nôtre.

Je considère que les élus municipaux ont abusé de la confiance des citoyens en donnant, dès le départ, leur appui au projet du promoteur sans même consulter les citoyens, et en se fondant uniquement sur les informations que celui-ci leur a fournies. Un nombre très restreint de ces élus s'est donné la peine de vérifier auprès d'autres sources que la société 3CI les conséquences qu'un tel projet peut avoir sur la santé, la qualité de vie, la faune et l'environnement.

Suite aux pressions des citoyens, le conseil municipal a finalement organisé une séance d'information le 14 mai 2009 pour présenter le projet. Le maire, ne pouvant répondre à aucune des questions posées par les citoyens, a indiqué que le BAPE y répondrait. Mais le 27 mai suivant, dans le bulletin mensuel de la municipalité, le promoteur s'est chargé de répondre à ces questions.

Insatisfait des réponses du promoteur, le Comité de citoyens s'est alors mobilisé afin d'analyser tous les éléments du projet, approfondir et compléter l'information, et communiquer le résultat de ses recherches dans le cadre d'une séance d'information qu'il a organisée le 2 juillet 2009. Quelque 120 personnes ont assisté à cette séance, et en plus d'un diaporama et d'exposés de la part de certains membres du Comité, les participants ont pu consulter sur place les simulations visuelles que 3CI avait affichées sur le Web. Pour ou contre les éoliennes, les personnes présentes ont reconnu que cette séance était objective et un grand nombre d'entre elles ont signé une pétition pour demander une consultation publique en bonne et due forme.

Il faut se rappeler qu'il n'y a pas si longtemps, notre gouvernement avait recommandé et même subventionné l'usage de l'urée formaldéhyde (MIUF) pour isoler nos maisons, et ce, même si l'usage de cet isolant avait été interdit aux États-Unis. Ce produit a eu des effets très néfastes sur la santé des personnes qui résidaient dans les maisons avec lequel elles étaient isolées, et pour y remédier, le gouvernement a dû ensuite déboursier des milliers de dollars pour indemniser les victimes et faire retirer cette MIUF des maisons. Cela prouve qu'il faut toujours agir avec prudence et discernement, tel que le préconise la *Stratégie de développement durable* de Santé Canada, qui reconnaît la nécessité d'appliquer le principe de précaution pour prévenir des incidences importantes et irréversibles sur la santé humaine.

En outre, le projet de Parc éolien des Moulins est malheureusement venu perturber l'harmonie et les relations cordiales qui y avaient cours dans notre municipalité, car elle est dorénavant divisée.

Beaucoup de personnes n'osent même pas aborder le sujet des éoliennes et surtout pas donner leur avis de peur d'être mal vues ou même pénalisées si elles n'ont pas la même opinion que leurs voisins. Tous les gens qui habitent la campagne savent que la solidarité et l'entraide sont des éléments essentiels quand on habite au sein d'une petite collectivité où tous les gens se connaissent.

Le climat de méfiance et de discorde qui règne désormais dans le village fait en sorte que les relations entre les membres des comités sont très perturbées; certains ont tout simplement présenté leur démission, les réunions sont de plus en plus espacées par crainte d'affrontements, et l'harmonie et la bonne entente ont complètement disparu.

À la lumière des documents que j'ai pu consulter sur Internet, de la présentation du projet par le promoteur et des réponses que les spécialistes et les représentants gouvernementaux ont fournies aux citoyens au cours des premières audiences du BAPE, j'éprouve toujours d'immenses réserves sur le bien-fondé de ce projet et la sécurité de la population, et j'estime que le projet d'éoliennes est inacceptable à Kinnear's Mills comme dans tout autre milieu habité pour les raisons suivantes :

- Afin d'éviter toute opposition à son projet, le promoteur a volontairement évité de consulter les citoyens et transigé directement avec le conseil municipal et les propriétaires qui ont accepté d'installer des éoliennes sur leurs terres.
- Le promoteur est loin d'avoir prouvé que ce projet ne comportait pas de risques pour la santé humaine, la faune et l'environnement, ainsi que la valeur des propriétés.
- Aucune étude n'a été menée au sujet d'éoliennes de la taille de celles que le promoteur prévoit installer dans le Parc éolien des Moulins.
- Il est de plus en plus sûr que ces éoliennes auraient des répercussions sur la réception des ondes qui nous permettent d'accéder au réseau Internet, notamment pour ceux qui dépendent de ce réseau dans le cadre d'un travail à domicile.
- Compte tenu des restrictions qu'impose la réglementation en ce qui concerne la distance entre les éoliennes et les résidences, il est plus que certain que l'installation de nouveaux arrivants en milieu rural est très sérieusement compromise et que la revitalisation de ce milieu, tel que le préconise la *Politique nationale de la ruralité*, ne sera plus qu'un vœu pieux.